

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-088

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE Feuchy TSA70011 chez Sogelink 69134 Dardilly, afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose d'une chambre chemin Lavael Straete à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, chemin Lavael Straete, et ce, **à partir du 1^{er} juin 2024 et pour une durée de 90 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par AXIONE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise AXIONE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à AXIONE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 16 mai 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 16/05/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHANDT

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHANDT